

Le Président

Marseille le 16 décembre 2025

Monsieur le directeur général,

Je vous prie de trouver, ci-dessous, l'avis émis par notre assemblée plénière de la CRSA sur le zonage applicable aux médecins libéraux.

Avec mon cordial souvenir.

Le président de la CRSA PACA



Christian Dutreil



— **Secrétariat de la Conférence Régionale
de la Santé et de l'autonomie Provence-Alpes-Côte d'Azur**

— Suivi du dossier : Service démocratie en santé
Courriel : ARS-PACA-DEMOCRATIE-SANITAIRE@ars.sante.fr

— Téléphone : 04 13 55 83 74

—

—

—

—

AVIS DE LA CONFERENCE REGIONALE DE LA SANTE ET DE L'AUTONOMIE RELATIF AU :

**Zonage applicable aux médecins libéraux
16 décembre 2025**

Destinataire | Le directeur général de l'agence régionale de santé

Pour information | Avis public

La CRSA s'est réunie en Assemblée plénière le 16 décembre 2025.

Le quorum étant atteint, elle a pu donner son avis sur " le zonage applicable aux médecins libéraux".

Nous ne pouvons que constater que les marges de manœuvre de l'ARS sont toujours aussi faibles.

On peut s'interroger aussi sur la complexité de cet exercice ; cela mérite peut-être une réflexion vers un outil plus simple dégageant du temps pour les agents de l'ARS, notamment si la révision du zonage se fait dans des délais trop rapprochés.

La CRSA suit aussi le commentaire du CTS du Var qui demande d'avoir des approches très soucieuses de l'aménagement du territoire et d'un équilibre entre l'offre et la demande permettant une bonne prise en charge des populations, mais aussi une bonne qualité de vie des praticiens.

La CRSA donne un avis favorable sur le zonage des médecins libéraux.